



Pétrole Des nations autochtones exigent la protection du Saint-Laurent *Page A 3*

Drogue, déchets, prostitution et incivilités au parc du **Mont-Royal**

Page A 2

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 151

LE DEVOIR, LE JEUDI 9 JUILLET 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

ÎLOT VOYAGEUR L'édifice pour Revenu Québec attendra

PHILIPPE ORFALI

Cela devait être un « geste fort » de Québec pour le développement de Montréal. Un « projet majeur » pour faire oublier l'échec de l'îlot Voyageur et « dynamiser l'économie » du quartier. Deux ans après l'annonce de la construction d'un complexe gouvernemental de 250 millions sur le site de l'ancienne gare d'autocars de Montréal, on ignore pourtant désormais quand — et si — le projet verra effectivement le jour, a appris *Le Devoir*.

Annoncé en grande pompe en novembre 2013 par le gouvernement de Pauline Marois, le nouvel édifice gouvernemental de 58 000 m² doit être érigé à l'angle de la rue Berri et du boulevard de Maisonneuve, et permettre de regrouper quelque 2500 fonctionnaires de Revenu Québec actuellement dispersés aux quatre coins de la métropole. Sauf que deux ans plus tard, le projet demeure « à l'étude », sans qu'un échéancier ait été dévoilé par le gouvernement.

À l'époque, la première ministre Pauline Marois elle-même avait annoncé que l'édifice accueillerait ses premiers employés en 2019. Mercredi, ni le gouvernement Couillard ni la Société québécoise des infrastructures (SQI) n'ont voulu dire si le projet irait de l'avant.

« Nous n'avons pas d'échéancier précis à ce stade-ci pour le projet de l'îlot Voyageur », a indiqué un porte-parole de la Société québécoise des infrastructures, Martin Roy. On est actuellement au stade du développement. C'est un projet à l'étude.

« Nous sommes en préparation du dossier d'affaires et ce sera ensuite soumis au gouvernement. [...] On fait les études, le dossier chemine, mais il faut l'autorisation gouvernementale avant que ça avance », a-t-il ajouté.

Plaie béante

Le cabinet du président du Conseil du trésor Martin Coiteux précise que le projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, qui détermine les mesures requises pour assurer la gestion rigoureuse des projets majeurs d'infrastructure

VOIR PAGE A 8 : VOYAGEUR

Une volonté contraire aux gestes

Québec veut réduire ses émissions de GES de 80 %, mais sonde son potentiel pétrolier



DARREN CALABRESE LA PRESSE CANADIENNE

Philippe Couillard a indiqué mercredi, à Toronto, que le Québec adhère au « Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial ».

ALEXANDRE SHIELDS

Le premier ministre Philippe Couillard a annoncé mercredi qu'il engageait le Québec sur la voie d'une réduction extrêmement ambitieuse de ses émissions de gaz à effet de serre au cours des prochaines années. Un geste salué par les groupes environnementaux. Ceux-ci soulignent toutefois que les intentions mises de l'avant sont incompatibles avec les projets d'expansion de l'industrie des énergies fossiles auxquels le gouvernement se montre favorable.

De passage à Toronto pour le « Sommet des Amériques sur le climat », le chef libéral a ainsi fait savoir que le Québec adhère au « Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial ». Cet instrument prévoit que les signataires s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 80 % à 95 % d'ici 2050, par rapport à 1990.

Un tel engagement doit en théorie permettre de contribuer à limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C d'ici 2100, ce qui est l'objectif officiel de la communauté internationale.

À ce jour, 18 États et provinces de neuf pays et de quatre continents l'ont signé, dont l'Ontario et la Californie. Cela représente une population d'environ 130 millions de personnes.

Pour M. Couillard, le Québec est un « leader environnemental reconnu à l'échelle internationale », et ce nouvel engagement « est une autre preuve concrète que les États fédérés jouent un rôle majeur dans notre lutte collective contre les changements climatiques ».

VOIR PAGE A 8 : VOLONTÉ

AUJOURD'HUI



Économie Immobilier: Ottawa devrait se préparer au pire. Une crise pourrait coûter 9 milliards au Trésor fédéral. *Page B 1*

Actualités Ville de Québec.

Du recyclage jeté aux ordures. *Page A 2*

Les Sports Tennis. Vasek Pospisil s'incline à Wimbledon face à Andy Murray. *Page B 6*



Avis légaux..... A 5
Décès..... A 4
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 6

Le gai Hollywood

La 20th Century Fox prépare un film inspiré par la décision de la Cour suprême en faveur du mariage entre conjoints de même sexe. S'agira-t-il d'un jalon important dans la représentation de l'homosexualité dans le cinéma populaire comme le fut *Souvenirs de Brokeback Mountain*, ou d'un rendez-vous manqué?

FRANÇOIS LÉVESQUE

Jadis tabou, le thème de l'homosexualité est désormais abordé avec plus d'aisance dans les productions hollywoodiennes. Or, malgré des avancées notables, les grands studios continuent d'accuser une certaine frilosité vis-à-vis du sujet. En portant au grand écran la cause du mariage gai récemment légalisé par la Cour suprême américaine, la major 20th Century Fox laissera-t-elle les coudées franches à ses artisans, ou se préoccupera-t-elle davantage de n'offenser personne? Avant d'être une « usine à rêves », Hollywood est d'abord une industrie. En attendant de savoir de qui il retournera, l'occasion est idéale pour un retour sur l'évolution de la figure homosexuelle dans ce cinéma « grand public » américain.

Longtemps illégale en Occident autant qu'en Orient, l'homosexualité fut proscrite à Hollywood en vertu du code Hays qui, entre 1934 et 1954, édicta ce qui pouvait, et surtout ce qui ne pouvait pas, être montré. Ainsi y réglait-on la question de l'homosexualité: « La



Joan Fontaine tourmentée par Judith Anderson dans *Rebecca*, le premier film américain réalisé par Alfred Hitchcock, sorti en 1940.

VOIR PAGE A 8 : HOLLYWOOD

ACTUALITÉS



Les Amis de la montagne estiment que l'actuelle tolérance de différents usages interdits favorise leur prolifération.

HUSSEIN ABDALLAH/CC

Drogue, déchets et incivilités au parc du Mont-Royal

Un rapport souligne l'aggravation de multiples problèmes

JEANNE CORRIVEAU

Incivilités, musique forte, occupation du domaine public sans permis, consommation de drogue, prostitution et accumulation de déchets. Les problèmes qui affectent le parc du Mont-Royal se sont aggravés cette année, estime Les Amis de la montagne. Très préoccupé par les dangers qui guettent ce parc emblématique, l'organisme a tiré la sonnette d'alarme le mois dernier afin que la Ville de Montréal remédie à la situation.

Dans un rapport que *Le Devoir* a pu consulter, Les Amis de la montagne dressent un portrait alarmant de l'état du parc du Mont-Royal à la lumière d'observations faites au mois de mai dernier.

Illustré de nombreuses photos, le rapport signale que les problèmes de bruit et de malpropreté ont pris de l'ampleur cette année. Dans la partie du parc qui longe l'avenue du Parc, des rassemblements de musique électronique se sont ajoutés aux habituels tam-tams qui sont présents depuis des années.

Ces activités ont aggravé les problèmes liés à la circulation automobile, à la présence de vendeurs illégaux et à la musique forte, en plus de mettre en péril la salubrité des lieux compte tenu de l'absence de toilettes publiques à proximité. Des automobilistes se garent le long du chemin de ceinture du parc en faisant fi de la présence de panneaux d'interdiction, note-t-on.

Plusieurs secteurs du parc attirent des fêtards et «individus au comportement douteux» le soir et la nuit avec consommation d'alcool, vandalisme et violence. «Les exemples

d'usage illégal ou inapproprié des espaces publics par des individus ou des groupes — de manière récurrente et systématique — sont en forte augmentation. Cette occupation du parc et de ses bâtiments ne respecte pas la réglementation en place [...] et nuit à l'expérience des visiteurs autant qu'à l'esprit du lieu. L'actuelle tolérance de ces comportements entraîne l'aggravation de tels abus», souligne-t-on.

Feux et tai-chi

Les auteurs du rapport notent que les véhicules publicitaires faisant la distribution gratuite de produits promotionnels ont envahi le parc. «Cette pratique illégale est devenue courante sur l'ensemble des stationnements et lieux de rassemblement du parc du Mont-Royal (maison Smith, lac aux Castors, chemin Olmsted, belvédère Kondiaronk, belvédère Camillien-Houde)».

Les Amis de la montagne déplorent aussi l'appropriation de l'espace public sans permis. À titre d'exemple, le Chalet du mont Royal est occupé tous les dimanches par des cours de tai-chi «nuisant à l'usage normal des lieux». Le groupe a d'ailleurs été avisé récemment qu'il ne serait plus possible d'utiliser le Chalet à cette fin.

Les feux allumés par les usagers du parc causent aussi des inquiétudes. Quelque 35 sites de feux ont été démantelés lors de la Corvée du 3 mai dernier et 26 autres l'ont été entre le 22 et le 31 mai.

Toutes ces activités compromettent la sécurité des lieux, présentent des risques d'accidents majeurs et dégradent le milieu naturel du parc. Pour Les Amis de la montagne, il y a urgence d'agir.

« Les exemples d'usage illégal ou inapproprié des espaces publics par des individus ou des groupes sont en forte augmentation »

Rapport des Amis de la montagne

Le 12 juin dernier, ce rapport a été présenté aux membres de la Table de concertation du Mont-Royal qui regroupe des représentants de la Ville et des institutions présentes sur la montagne. La situation a été jugée «problématique» et «intolérable». «Il existe un risque réel que l'autorité municipale responsable ne soit pas en mesure d'assurer une gestion du parc du Mont-Royal à la hauteur de ce lieu emblématique de Montréal», peut-on lire dans le bilan de la réunion.

Le président de la Table, Claude Corbo, a alors alerté le maire Coderre. Le responsable des grands parcs au comité exécutif, Réal Ménard, assure que le dossier n'a pas été pris à la légère par l'administration Coderre. Le maire a rapidement mandaté le directeur général Alain Marcoux pour qu'il élabore un plan d'action. Ce qui fut fait dans les semaines suivantes. Les 22 actions du plan seront mises en application rapidement, a promis M. Ménard.

La priorité sera mise sur la propreté avec l'ajout de 200 poubelles dans le parc et la mise sur pied d'une équipe de nuit de quatre cols bleus pour maintenir la propreté des lieux. La surveillance policière sera aussi accrue dans le parc. Une personne au Bureau du Mont-Royal s'assurera qu'un meilleur contrôle soit exercé sur les activités autorisées sur le site. À titre d'exemple, les organisateurs

de rassemblements de musique électronique seront rencontrés. «Il est possible qu'on juge que cette activité n'est pas compatible avec le lieu», a indiqué M. Ménard.

Amélioration

La directrice des communications des Amis de la montagne, Hélène Panaïoti, dit avoir déjà noté une amélioration dans l'entretien du parc. «La Ville a tout de suite répondu [à nos préoccupations]», dit-elle. Dès lundi dernier, en arrivant au bureau, les employés des Amis de la montagne ont constaté que les poubelles avaient toutes été vidées la veille, ce qui n'était pas le cas auparavant. «Le parc était impeccable. On constate également la présence plus soutenue de la police», a relaté M^{me} Panaïoti.

Le chef de l'opposition, Luc Ferrandez, reproche à l'administration Coderre d'avoir sabré les budgets d'entretien du parc dans la foulée des compressions budgétaires imposées à la Ville. Réal Ménard a rejeté ces critiques: «On n'est clairement pas dans une logique de compressions avec les mesures qu'on met en place.»

Rappelons que la montagne bénéficie d'une protection nationale depuis que, par décret, le gouvernement du Québec a créé l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en 2005.

Le Devoir

QUÉBEC

Du recyclage jeté aux poubelles

ISABELLE PORTER
à Québec

Plusieurs résidents de Québec ont vu des éboueurs jeter le contenu de boîtes de recyclage avec les ordures ces dernières semaines.

Au terme d'une recherche sommaire, *Le Devoir* a été mis au courant de quatre cas dans différents secteurs de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Vincent Deschênes a été témoin d'une scène du genre alors qu'il rentrait chez lui en fin de soirée avec sa copine dans Limoilou. «Au coin de la Canardière et de la 10^e Rue, on a vu un camion ramasser les vidanges et les boîtes de recyclage dans le même véhicule», raconte-t-il. C'était un soir de semaine à la mi-juin. «On s'est dit que ça n'avait pas d'allure.»

Un autre résident de Limoilou qui n'a pas voulu être nommé a aussi vu une scène du genre, mais en avril. «Il y avait beaucoup de grogne dans ce temps-là parce que c'était la première fois qu'ils ramassaient les vidanges un vendredi soir», se souvient-il.

La Ville de Québec venait de déplacer les horaires de collecte le soir en plus de remplacer les bacs bleus par des sacs de la même couleur.

L'homme observait les déplacements de camions quand une image l'a saisi. «Ça m'a sauté au visage. Je voyais les sacs noirs et les sacs bleus à la même place!» Par contre, le scénario ne s'est pas reproduit depuis, précise-t-il. L'incident s'est déroulé dans le sud du Vieux-Limoilou près de la 3^e Avenue.

Nathalie Allaire, elle, a été témoin de gestes similaires un matin, il y a deux semaines, alors qu'elle se rendait au travail à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Dans son cas, les produits recyclés et les ordures n'étaient pas jetés ensemble dans le même camion, mais le contenu des bacs bleus était écrasé dans la benne comme on le fait normalement pour les ordures. «Ça a attiré mon attention. Je me suis dit: c'est bizarre. Il me semble que ce n'est pas comme ça qu'on fait du recyclage.»

Le quatrième témoin, Jean-Evrard Bilodeau a quant à lui vu la scène se répéter tout au long d'une rue de Saint-Sauveur dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet. «J'ai vu ça par la fenêtre de chez un ami. On n'en revenait pas, explique-t-il. Ils prenaient les gros bacs bleus puis ils vidaient ça à la main dans la benne de camion. Les petits bacs bleus et les vidanges aussi.»

Interrogée à ce propos, la

porte-parole de la Ville a qualifié la situation d'«inacceptable». «Nous demandons aux citoyens de nous appeler s'ils constatent une erreur de collecte, a déclaré Marjorie Potvin. Il est préférable de fournir le plus de détails possible pour qu'un suivi serré puisse être fait [adresse ou rue de la collecte, heure de collecte, situation observée, etc.]»

Vérification faite, la Ville n'a pas reçu de plainte formelle pour des gestes comme ceux décrits dans cet article. Les plaintes pour ce genre de dossiers se font aux bureaux d'arrondissement, mais la collecte des ordures et des matières recyclables est confiée par contrat à deux entreprises privées: Gaudreau et Matrec. M^{me} Potvin rappelle par ailleurs que ce sont les mêmes camions qui sont utilisés pour les ordures et le recyclage à tour de rôle (ils sont lavés entre les deux routes). «On a parfois eu affaire à des cas où les citoyens pensaient que le camion d'ordures ramassait le recyclage, mais il s'agissait bel et bien d'une collecte de recyclage.»

La Ville juge la situation inacceptable et appelle les citoyens à porter plainte

Maux de tête

Le dossier de la collecte des déchets a déjà causé bien des maux de tête à la Ville de Québec ces derniers mois. Au prin-

temps, la population a réagi négativement au nouvel horaire de collecte le soir et à la décision de remplacer les bacs bleus par des sacs de la même couleur. Après avoir suivi lui-même la collecte dans un camion à ordures, le maire a annoncé que les bacs pourraient subsister et que certains horaires seraient rétablis. Plutôt que d'économiser 2,5 millions comme elle l'espérait, la Ville a finalement dû utiliser l'équivalent en révisant ses contrats avec Matrec et Gaudreau.

Lundi dernier, lors de la séance du conseil, le maire Régis Labeaume est revenu sur le sujet en affirmant que le dossier demeurerait «perfectible» et que d'autres modifications pourraient être effectuées à l'automne.

Le Devoir

« Ils prenaient les bacs bleus [et] vidaient ça dans la benne du camion »

Une citoyenne de Limoilou

PIERREFONDS

Une citoyenne s'adresse à la Cour

JEANNE CORRIVEAU

Citoyenne de Pierrefonds-Roxboro et porte-parole de l'organisme Sauvons L'Anse-à-l'Orme, Susan Stacho a déposé une demande en injonction en Cour supérieure mercredi matin afin d'empêcher le développement immobilier sur une parcelle de 20 hectares dans Pierrefonds-Ouest.

La requérante, qui est appuyée par l'organisme Projet Génération, demande à la Cour de rétablir le zonage agricole sur un lot situé au centre du futur développement immobilier envisagé dans Pierrefonds-Ouest.

Elle allègue que lorsqu'en 2010, la Commission de la protection du territoire agricole du Québec avait autorisé le zonage du lot, elle avait posé une condition, soit que la Ville modifie son schéma d'aménagement dans un délai de 24 mois. Or, le nouveau schéma n'est entré en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2015, ce qui rend caduc le change-

ment de zonage permettant la construction résidentielle, fait valoir la requérante.

«Ce n'est qu'une première étape», a indiqué M^{me} Stacho à sa sortie du palais de justice de Montréal en compagnie de son avocat, M^e Riccardo Hrtschan. «Nous allons continuer à nous battre jusqu'à ce que cet espace vert soit protégé.»

Rappelons que le mois dernier, le maire Denis Coderre avait annoncé que son administration allait autoriser la construction de plus de 5500 logements sur un territoire de 185 hectares de Pierrefonds-Ouest composé d'anciennes terres agricoles. Plusieurs groupes citoyens avaient dénoncé la décision de l'administration. De son côté, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal a réclamé mercredi la tenue de consultations publiques sur l'avenir de ces terrains.

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Incendies: les soldats sont arrivés

Des soldats ont commencé à aider les pompiers à combattre les incendies qui menacent les localités du nord de la Saskatchewan, alors que d'autres provinces de l'Ouest ont demandé de l'aide à d'autres pays. Environ 360 soldats ont construit des pare-feu et débarrassé les environs de La Ronge et de Mont-Treuil Lake mercredi. Un total

de 600 soldats d'Edmonton sont présents en Saskatchewan, plusieurs affectés à la logistique. Les Forces canadiennes ont déclaré qu'un autre contingent de 500 soldats était disponible en cas de besoin. Steve Roberts, de la Gestion des incendies de forêt de la Saskatchewan, a déclaré que des progrès avaient été faits et qu'une meilleure visibilité a permis à des avions-citernes de déverser l'eau sur certains brasiers.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

EXPLORATION PÉTROLIÈRE

Trois nations autochtones veulent protéger le fleuve

ALEXANDRE SHIELDS

Trois nations autochtones du Québec pressent les partis politiques fédéraux à s'engager à interdire tout projet d'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, jugeant cet écosystème « précieux et essentiel ». Elles n'excluent d'ailleurs pas le recours aux tribunaux si les gouvernements persistent dans leur quête avouée d'or noir en milieu marin.

« Je ne suis pas un environnementaliste, je suis seulement une personne réaliste. Et je ne peux pas imaginer qu'on veuille aller forer le fond du golfe, malgré tous les risques pour l'environnement, mais aussi les menaces que cela représente pour les moyens d'existence des autochtones et des non autochtones dans cinq provinces », a expliqué mercredi au *Devoir* le chef des Innus d'Ekuanitshit, Jean-Charles Piétacho.

M. Piétacho se souvient d'ailleurs des impacts « importants » du déversement de seulement 5000 litres de mazout dans la baie de Sept-Îles, en 2013. « Clairement, personne n'était prêt pour intervenir. Qu'est-ce que ce serait avec un déversement plus important ? »

Selon les nations innue, malécite et micmaque, les conséquences de tout déversement pétrolier au cœur du golfe seraient donc « désastreuses » pour la pêche commerciale. Or, cette activité génère des bénéfices de l'ordre de 1,5 milliard par année autour du golfe. Quant au tourisme lié à cette région maritime, il engendre des bénéfices annuels de plus de 800 millions.

Les risques ne se limitent d'ailleurs pas à la phase d'exploitation, a rappelé le chef Scott Martin, des Micmacs de Listuguj. « L'explosion de Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique il y a cinq ans faisait suite à un forage exploratoire, comme ce que les provinces entendent autoriser. »

Jean-Charles Piétacho a par ailleurs souligné que les nations autochtones n'excluent pas de recourir aux tribunaux si les gouvernements persistent à vouloir ouvrir le golfe à l'exploration pétrolière. « Nous allons considérer toutes les options, a-t-il dit. Si la voie juridique est la seule option qu'il nous reste, nous serons prêts à l'utiliser. »

Ils pourraient s'inspirer des démarches entreprises par les Micmacs, qui viennent de lancer une poursuite contre le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ils souhaitent ainsi faire connaître leur opposition au transport de pétrole albertain par train sur le territoire, à destination du futur port d'exportation de Belledune. Ils affirment ne pas avoir été consultés dans le cadre de l'élaboration du projet. Des autochtones de l'Ouest canadien ont mis de l'avant des arguments similaires l'an dernier.

La prise de position réitérée par les Premières Nations survient alors que Québec a franchi le mois dernier une étape majeure en vue d'ouvrir le golfe du Saint-Laurent aux foreuses. Le gou-



Le chef des Innus d'Ekuanitshit, Jean-Charles Piétacho, affirme que les nations autochtones n'excluent pas de recourir aux tribunaux au besoin.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

vernement Couillard a en effet déposé le projet de loi qui permet de concrétiser la « gestion conjointe » du dossier avec le fédéral.

Les entreprises qui voudront chercher d'éventuels gisements d'énergies fossiles devront notamment démontrer qu'elles détiennent les ressources financières nécessaires pour payer la somme de 1 milliard de dollars en cas de désastre environnemental. La tragédie humaine et environnementale provoquée par l'explosion de la plateforme de BP dans le golfe du Mexique, en 2010, a coûté plus de 50 milliards de dollars à la pétrolière.

Jusqu'à présent, une seule entreprise a démontré son intérêt à mener des travaux d'exploration. Il s'agit de Corridor Resources, qui détient des permis dans le secteur Old Harry, à 80 kilomètres des îles de la Madeleine. Aucun forage n'a été mené jusqu'à pré-

sent. Au cours des dernières décennies, d'autres forages ont été réalisés par diverses entreprises, sans succès.

Risques multiples

Au-delà de la bonne entente politique entre libéraux et conservateurs sur l'exploration pétrolière, les risques environnementaux d'une telle industrie sont bien réels, selon ce qui se dégage d'une évaluation environnementale stratégique (EES) menée par Genivar à la demande de l'ancien gouvernement libéral.

Le rapport, rendu public en septembre 2013, conclut qu'il demeure « plusieurs lacunes » dans l'état actuel des connaissances sur le golfe. Les carences concernent les technologies d'exploration et d'exploitation, les composantes des milieux physique, biologique et humain, ainsi que les « effets environnementaux potentiels des activités d'exploration et d'exploitation, ainsi que des déversements accidentels ».

Le document met en lumière notre incapacité

à répondre à une éventuelle marée noire et les données nous manquent pour bien évaluer le mouvement et les aires de fréquentation des espèces menacées. Bref, « plusieurs données factuelles précises ne sont actuellement pas disponibles », ce qui ne permet pas de mesurer les véritables impacts environnementaux, même au moment de l'exploration.

Malgré les conclusions de ce rapport, Québec a décidé d'inclure le cas du golfe dans une nouvelle EES lancée en juin pour toute la filière des hydrocarbures. Cette étude est dirigée par des membres du gouvernement Couillard. Son rapport doit être achevé cet automne.

Un déversement provoqué par l'exploitation pétrolière maritime dans le secteur d'Old Harry menacerait tout l'est du golfe du Saint-Laurent, mais aussi les îles de la Madeleine, concluait l'an dernier la première étude scientifique indépendante sur le sujet.

Le Devoir

BOÎTES DE DONS

Aux villes d'intervenir, dit Québec

KARL RETTINO-PARAZELLI

Québec reconnaît que les dons de vêtements doivent bénéficier aux personnes dans le besoin, mais refuse d'encadrer l'installation des boîtes de collecte, afin de respecter l'autonomie des municipalités.

« Nous sommes évidemment sensibles à ce que ce soient les personnes dans le besoin qui bénéficient des dons de vêtements », affirme le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, par l'entremise de son attachée de presse, Catherine Poulin.

« Il revient toutefois aux municipalités de régir les activités économiques sur leur territoire, comme l'exploitation des cloches à vêtements », ajoute-t-elle. L'adoption de règlements pour ce type d'activité et la vérification des critères d'admissibilité lors de l'émission des permis relèvent des municipalités. »

Québec a déjà annoncé son intention de déposer à l'automne un projet de loi qui donnera plus d'autonomie aux municipalités. Le ministre Moreau applique donc le même principe dans ce dossier. « Dans un contexte de plus grande autonomie municipale, le gouvernement ne peut intervenir afin d'imposer à l'ensemble des municipalités une réglementation d'application unique », fait valoir M^{me} Poulin.

Cette réaction correspond à ce qu'entraîne diabétique du Québec a retenu des rencontres organisées avec des représentants du gouvernement l'automne dernier. « On s'attendait à ça », se résigne aujourd'hui la directrice du développement des affaires et des



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Le gouvernement dit vouloir respecter l'autonomie des municipalités.

communications de l'organisme, Hélène House.

Plusieurs organismes de bienfaisance se plaignent depuis des années de perdre des milliers, voire des millions de dollars en raison de la prolifération des boîtes de dons de fausses fondations ou d'entreprises privées. Plusieurs municipalités ont réagi en encadrant ou en interdisant carrément l'installation de ces boîtes.

Le problème, disent les organismes regroupés au sein du Mouvement solidarité boîtes de dons (Le Support - Fondation de la déficience intellectuelle, Entraide diabétique du Québec et Fondation Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal), c'est qu'en bannissant ou en limitant l'installation des boîtes de dons, les municipalités pénalisent aussi les OSBL.

Par exemple, les municipali-

Comment trouver la bonne boîte ?

Avec la multiplication des boîtes de dons, il peut devenir difficile de distinguer celles qui vendront vos vêtements pour financer de bonnes causes, de celles qui s'en serviront pour réaliser des profits. Pour compliquer la tâche, les boîtes légitimes et les boîtes bidon ont souvent une apparence semblable. Pour vous assurer d'appuyer un organisme enregistré, le moyen le plus sûr est de consulter la liste des organismes de bienfaisance sur le site de l'Agence du revenu du Canada. La banque de données permet aussi de savoir comment les organismes dépensent l'argent amassé.

tés de Berthierville, Blainville et Saint-Bruno-de-Montarville, tout comme les arrondissements montréalais d'Anjou et de Pierrefonds-Roxboro ont interdit les boîtes de dons, qu'elles appartiennent à un organisme dûment enregistré ou non. D'autres municipalités ont adopté des réglementations variant selon l'endroit, ou

sont sur le point de le faire.

« Je pense que le gouvernement du Québec devrait avoir une réglementation qui influencerait les villes pour établir un standard », affirmait plus tôt cette semaine la directrice générale d'Entraide diabétique du Québec, Chantal Desrosiers.

Le Devoir

L'industrie du taxi doit innover, affirme Poëti

SARAH R. CHAMPAGNE

En ouverture de la consultation sur l'industrie du taxi, le ministre des Transports Robert Poëti a indiqué vouloir mettre fin au *statu quo* pour « transformer la menace [Uber] en opportunité ». Des représentants de la clientèle et de l'industrie se sont réunis à portes closes mercredi afin de trouver des solutions pour améliorer la qualité et l'encadrement du transport de passagers.

« On n'était pas là pour chialer, mais pour se regarder dans le miroir et se demander ce qu'on peut faire maintenant », appuie Dory Saliba, président du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT). Décrivant les échanges comme constructifs, il a notamment insisté sur la nécessité de former davan-

tage les chauffeurs de taxi. L'obligation d'accepter le paiement électronique, l'une des principales récriminations entendues par le CPCDIT, devrait être inscrite au règlement, dit-il.

La possibilité de créer une association professionnelle à l'adhésion obligatoire a également été mise de l'avant par le Regroupement des intermédiaires en taxi de Québec. Une proposition intéressante, selon M. Saliba, à condition de se réserver le droit de sévir

contre les mauvais travailleurs: « Même s'ils ne sont qu'une infime minorité, il faut pouvoir contrôler, voire expulser les chauffeurs qui nuisent à l'image de toute l'industrie. »

L'industrie du taxi a rarement fait l'objet d'attention de la part du gouvernement et du grand public, note le président du CPCDIT. Malgré la volonté de se concentrer sur des propositions, impossible de passer sous silence la concurrence du géant Uber, qui exacerbe l'urgence de moderniser le secteur.

Les chauffeurs UberX devraient recevoir des amendes plus salées, voir leur permis de conduire être suspendu ou leur compagnie d'assurance automobile avisée, demandent plusieurs joueurs. Le ministre Poëti affirme que 250 véhicules personnels, utilisés par des individus qui ne sont pas chauffeurs de taxi (à distinguer d'UberTaxi), ont été saisis dans les derniers mois.

Le service UberX déclenche la grogne ailleurs également. Son équivalent français, UberPOP, a été suspendu par la compagnie elle-même la semaine dernière. La Ville de Toronto passera aussi en revue le transport de passagers avant cet automne.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Découverte
du gène de la
leucodystrophie

Des chercheurs québécois ont découvert un nouveau gène associé à la leucodystrophie, une maladie neurodégénérative mortelle qui touche un enfant sur 7000. La découverte de l'équipe de recherche internationale, dirigée par la D^{re} Geneviève Bernard de l'Institut du Centre universitaire de santé McGill et le D^r Benoit Coulombe de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, donne espoirs aux chercheurs. « La connaissance de ces mécanismes [...] guidera désormais nos efforts pour le développement de nouveaux outils diagnostiques permettant de mieux prévoir l'évolution et la sévérité de la maladie et la mise en place d'outils thérapeutiques pour aider les enfants malades », ont affirmé les auteurs par voie de communiqué mercredi.

Le Devoir

Manger gras incite
à trop manger, dit
une nouvelle étude

Une alimentation riche en gras modifie la flore intestinale, ce qui empêche ensuite le cerveau de reconnaître les signaux de satiété et ouvre la porte à la suralimentation, démontre une nouvelle étude. Les scientifiques ont expliqué qu'une alimentation grasse réorganise complètement la circuiterie cérébrale des souris. Une telle alimentation provoque notamment l'inflammation des portions du cerveau responsables de l'alimentation, ce qui peut ensuite avoir un impact sur les signaux de satiété. La suralimentation est une des principales causes de l'épidémie d'obésité. Les conclusions de cette étude ont été présentées cette semaine dans le cadre d'un colloque de la Society for the Study of Ingestive Behavior.

La Presse canadienne

20 millions
de chirurgies
esthétiques en 2014

Hanovre — Plus de 20 millions de chirurgies esthétiques et d'interventions non chirurgicales ont eu lieu dans le monde en 2014, selon les statistiques de la Société internationale de chirurgie plastique esthétique (ISAPS) publiées mercredi. Le traitement à la toxine botulinique (Botox) demeure la chirurgie esthétique la plus populaire, tant chez les hommes que chez les femmes. Du côté des interventions chirurgicales, c'est l'augmentation mammaire qui est la plus prisée chez les femmes, alors que les hommes subissent principalement une chirurgie des paupières. Les femmes sont les plus grandes adeptes de la chirurgie esthétique et représentent 86,3% du nombre total des personnes ayant subi une intervention.

La Presse canadienne



ASSOCIATED PRESS

Des chercheurs ont réussi à restaurer l'ouïe de souris atteintes de surdité héréditaire.

SCIENCE

Des souris sourdes retrouvent l'ouïe

PASCALINE MINET

Restaurer l'ouïe chez des souris atteintes de surdité héréditaire: c'est la prouesse réalisée par des chercheurs de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), en association avec des équipes américaines de l'Hôpital pour enfants de Boston et de la Faculté de médecine de l'Université Harvard, qui ont publié mercredi leurs résultats dans la revue *Science Translational Medicine*.

Les scientifiques ont eu recours à la thérapie génique, qui consiste à apporter un gène manquant dans des cellules défectueuses afin de rétablir leur fonctionnement. Cette approche commence aujourd'hui à porter ses fruits, notamment dans le traitement de déficits sensoriels. Sa transposition chez l'être humain s'avère cependant complexe.

De nombreuses formes de surdité survenant chez le nouveau-né ou au cours de l'enfance ont une origine génétique: plus de 70 gènes peuvent entraîner la surdité lorsqu'ils sont porteurs de mutations. Dans leur présente étude, les scientifiques se sont intéressés à un de ces gènes en particulier, appelé *TMC1*. Relativement fréquentes, des mutations sur ce gène sont impliquées dans de 4 à 8% des cas de surdité héréditaire. Les enfants porteurs de deux copies défectueuses de *TMC1* souffrent de pertes d'audition profondes dès l'âge de 2 ans. Ceux qui conservent une co-

« Ces résultats [...] laissent entrevoir la possibilité de restaurer une ouïe de bonne qualité, si on parvient à transposer cette découverte à l'être humain »

Yvan Arsenijevic, spécialiste de la thérapie génique

pie fonctionnelle de ce gène, mais pas l'autre, perdront progressivement l'ouïe à partir de 10 à 15 ans.

Les mutations du gène *TMC1* perturbent le fonctionnement de l'oreille, plus précisément à l'étape de transformation des sons en signaux nerveux par le passage de molécules électriquement chargées dans les cellules ciliées (du fait des cils qu'elles portent à une de leurs extrémités).

Les souris sursautent

Serait-il possible de rétablir le fonctionnement des cellules ciliées en y insérant une copie fonctionnelle du gène *TMC1*? C'est l'hypothèse qu'ont faite les chercheurs. Les biologistes ont testé leur traitement sur des souris atteintes de mutations du gène *TMC1* comparables à celles rencontrées chez les êtres humains. Dans leur oreille gauche, ils ont injecté la copie du gène *TMC1*. L'oreille droite, non traitée, permettait d'évaluer l'ouïe en

l'absence d'intervention.

Au bout d'un mois, les chercheurs ont constaté qu' alors que dans leur oreille droite, aucune activité n'était détectable, des signaux ont été enregistrés dans les oreilles gauches de 8 des 16 souris traitées. Mieux encore, les scientifiques se sont rendu compte que ces souris sursautaient lorsqu'elles étaient exposées à un son de plus de 90 à 100 dB, comme le font les souris à l'ouïe normale.

« Ces résultats sont très intéressants, notamment en raison du bon taux de transfert du gène *TMC1* dans les cellules ciliées. Cela laisse entrevoir la possibilité de restaurer une ouïe de bonne qualité, si on parvient à transposer cette découverte à l'être humain », estime Yvan Arsenijevic, spécialiste de la thérapie génique à l'Hôpital ophtalmique Jules Gonin à Lausanne. Actuellement, les personnes atteintes de surdité héréditaire se voient souvent proposer des implants électro-

niques dits cochléaires pour remplacer leurs cellules ciliées défectueuses. Ces implants n'offrent pas une audition parfaite, mais de qualité suffisante, notamment pour que les enfants apprennent à parler. Pour être pertinente, il faudrait que la thérapie génique apporte une amélioration de l'ouïe comparable, voire meilleure.

Un des autres éléments qui restent à éclaircir concerne l'efficacité du traitement sur le long terme. Dans leur étude, les chercheurs ont évalué les performances auditives de souris jusqu'à deux mois après l'injection du gène. Mais que se passe-t-il ensuite?

Sûreté

Une dernière question concerne la sûreté du processus. Par le passé, des essais de thérapie génique ont donné lieu à des effets secondaires graves, dont des cancers. Mais le virus utilisé comme vecteur dans cette étude est considéré comme sûr. Les auteurs de l'étude espèrent tester leur approche sur l'être humain dans les cinq à dix ans. « Je ne veux pas susciter de faux espoirs, car il est clair que nous sommes encore au tout début de la recherche, mais je pense que dans un futur pas si lointain on pourra soigner certains types de surdité héréditaire par thérapie génique », considère Jeffrey Holt, de l'Université Harvard, qui a aussi participé à l'étude.

Le Temps

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce,
téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322 Télécopieur: 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit

I.N.D.E.X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

160

APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

CDN - FACE aux HEC, bas
3plex sur 2 étages, 2 gr. CAC,
2 SDB, électros haut-de-gamme,
2 000. MLS15602827, G. Houle,
Sutton, 514-292-4515.

DISCRIMINATION
INTERDITE

La Commission des droits de la
personne du Québec rappelle que
lorsqu'un logement est offert en
location (ou sous-location), toute per-
sonne disposée à payer le loyer et
à respecter le bail doit être traitée
en pleine égalité, sans distinction,
exclusion ou préférence fondée sur
la race, la couleur, le sexe, la gros-
sesse, l'orientation sexuelle, l'état
civil, l'âge du locataire ou de ses
enfants, la religion, les convictions
politiques, la langue, l'origine ethni-
que ou nationale, la condition so-
ciale, le handicap ou l'utilisation
d'un moyen pour pallier ce handi-
cap.

MILE-END - Esplanade
Grand 6 1/2, r.de c. avec cour.
Rénové, 1000 p.c. 2 c.c. + bureau
+ s. de lav. Pl. bois franc.
Chauf. élec. Maison très tranquille.
JUILLET 1 550\$ 514 273-4950

160

APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

MILE-EX - 2 chambres à louer
ds 6/2, Parc, coin Beaubien.
300\$ par mois ch. 1er août.
438-396-7798 438-384-3957.

OUTREMONT - 190 Willowdale

3 1/2 - 4 1/2 réno Prés métro UdeM
Chauffés, eau ch., poêle/trigo, asc.
514 738 5663 - 514 735-5331

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy

112, 312, 412 rénovés
prés métro, UdeM, Poêle/trigo,
Chauffé, eau chaude, Ascenseur.
514 737-8055 514 735-5331

ROSEMONT - H-duplex réno peint.

5 1/2, 900 p.c., solarium, balcon.
1 c.c., cuis./s. à m., salon,
1 pce (bureau/boudoir) Entrée
lav/séch. Idéal pers. seule/couple.
Non-fum. Pas d'animaux. Réf.
890\$. Libre. 514 722-8064

167

MEUBLÉS

PETITE ITALIE
GRAND 6 1/2 NEUF

Style condo, WiFi,
balcon, terrasse. Prés
marché Jean-Talon et
métro Beaubien.
Pers. tranquille. Non-
Fum. Juillet. 1680\$
514 497-5769

QUAND LA TOXICOMANIE
PREND TOUTE LA PLACE

Libre les week-ends par
appel

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR

Le Mémoriel
1855, rue Du Havre,
Montréal, Qc, H2K 2X4
Tél: 514 525-1149
Télec: 514 525-7999
necrologie@lememorial.com

Par téléphone, télécopieur ou par courriel
Dimanche à vendredi: 10h à 12h et de 13h à 17h00
Heure de tombées 15h15
(comptoir à la clientèle fermé le dimanche)
Samedi : fermé

Le mémorial

170

HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

PARIS

Atelier-loft meublé,
LIBRE JUILLET et AOÛT.
Équipé, 2 chambres, ensoleillé,
calme, sur allée privée,
table à l'extérieur sous les arbres.
Sympathique quartier de Belleville.
Métro Télégraphe (15 min. de Châ-
telet). 2800\$/mois (800\$/sem).
33.1.40.30.09.14
riouxchristian@yahoo.com
http:riouxchristian.e-monsite.com/

PARIS VII - XV Champ-de-Mars

Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08
Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin
Semmois 514 272-1803

PROVENCE

Vallée du Rhône
Maison de village dans le
quartier médiéval de Nyons.
2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée.
Terrasse ensoleillée. Internet.
www.bonnevisite.ca/nyons
mahelarie@gmail.com

307

LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. 514 914-2142
1317, ave du Mont-Royal Est

340

ARTICLES DE SPORT

BOWFLEX RÉVOLUTION
exercice de sport maison, neuf et
dans la boîte d'origine fermée.
À vendre 2 300 \$ Négociable.
438 338-6862

515

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE
OU RALENTIT ?

Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

700

ANNIVERSAIRES
ET MARIAGES

NOUVELLES RUBRIQUES



Soulignez les heureux
événements de la vie

Anniversaires, mariages,
naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

ACTUALITÉS

TERRORISME

Des sénateurs veulent arrêter les étrangers aux idéologies radicales

JIM BRONSKILL
à Ottawa

À fin de protéger le mode de vie canadien contre «l'extrémisme violent», le gouvernement devrait criminaliser le seul fait de devenir membre d'une organisation terroriste, et devrait envisager d'interdire toute glorification des terroristes, de leurs actes et de leurs symboles, recommandant des sénateurs conservateurs.

Le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense recommande aussi la publication d'une liste de «terroristes canadiens recherchés», ainsi que d'une liste de personnes qui prônent «des idéologies radicales menaçant la sécurité du pays» afin de leur interdire l'entrée en territoire canadien. Il demande aussi au gouvernement d'œuvrer avec les communautés musulmanes du pays afin d'«établir un discours efficace qui dénonce l'idéologie fondamentaliste islamique».

Les sénateurs suggèrent également au gouvernement fédéral de «collaborer avec les provinces et les communautés musulmanes afin d'étudier les options possibles en matière de formation et de certification des imams au Canada». Ils recommandent par ailleurs au gouvernement d'établir un programme pour appuyer les familles qui signalent la radicalisation d'un proche et qui cherchent à obtenir de l'aide.

Le comité a tenu des audiences pendant neuf mois sur le recrutement, les activités et le financement du terrorisme, les procédures criminelles et d'autres aspects de ce que les sénateurs considèrent comme les menaces réelles de l'intégrisme violent. Le rapport provisoire, qui contient 25 recommandations, représente essentiellement l'avis de sénateurs conservateurs, majoritaires au sein du comité, puisque les trois libéraux ne l'ont pas appuyé.

«Les Canadiens doivent faire preuve de vigilance puisque l'extrémisme violent est une me-

nace réelle, tant pour leur vie que pour leur mode de vie», écrivent les sénateurs en introduction. Cette vigilance doit toutefois s'appliquer de manière réfléchie et équilibrée, de manière à ne pas miner nos plus importantes valeurs. Nous devons trouver toutes les ressources, outils et techniques à la disposition d'une société civilisée pour affaiblir et vaincre une force des plus sauvages.»

Certaines recommandations vont un peu plus loin que les dispositions du projet de loi omnibus du gouvernement de Stephen Harper, déposé après les attentats de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa, en octobre. Le rapport est d'ailleurs dédié aux victimes du terrorisme, notamment à l'adjutant Patrice

Vincent et au caporal Nathan Cirillo, tués par deux jeunes hommes qui revendiquaient une sympathie pour le djihad.

Ainsi, en vertu de la nouvelle loi anti-terrorisme, qui vient d'obtenir la sanction royale, il est interdit de faire la promotion d'actes terroristes. Les sénateurs voudraient, eux, que l'on criminalise aussi toute «glorification des terroristes, des actes terroristes et des symboles terroristes associés au terrorisme et à la radicalisation».

Le comité est aussi préoccupé par le fait que certains groupes ont invité au Canada des «radicaux étrangers». Le comité recommande donc que «le gouvernement établisse une liste, accessible au public, de visiteurs interdits, qui identifie les personnes aux idéologies radicales qui menacent la sécurité du pays et qui n'auront pas le droit de visiter le Canada».

Un porte-parole du ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, a défendu le bilan de son gouvernement en cette matière, rappelant que la loi antiterrorisme permet notamment aux policiers de prendre des mesures appropriées afin de prévenir la radicalisation.

La Presse canadienne



CHAD HIPOLITO LA PRESSE CANADIENNE

Il sera désormais possible pour les utilisateurs de marijuana médicinale de la consommer sous d'autres formes que le traditionnel joint.

Santé Canada assouplit les règles concernant la marijuana

Le cannabis thérapeutique peut maintenant être vendu sous forme d'huile ou de feuilles fraîches

Ottawa — Les utilisateurs de marijuana médicinale peuvent maintenant consommer en toute légalité du cannabis sous d'autres formes que le traditionnel «joint», en vertu des nouvelles règles de Santé Canada.

Ottawa obligeait jusqu'ici les utilisateurs de marijuana thérapeutique à consommer uniquement du cannabis sous sa forme séchée. La Cour suprême du Canada a invalidé cette disposition le 11 juin dernier, en vertu de la Charte des droits et libertés.

Le ministère fédéral de la Santé a donc modifié ses règles, qui permettent maintenant aux producteurs d'offrir aussi du cannabis sous forme d'huile, de bourgeons ou de feuilles fraîches. Les producteurs autorisés ne pourront toutefois vendre des matières végétales pouvant servir à la reproduction de la marijuana. Par ailleurs, ils devront toujours se conformer aux mêmes directives de sécurité, notamment l'emballage à l'épreuve des enfants et le dosage limité et précis de l'ingrédient actif, le THC.

La Cour suprême avait ordonné un accès raisonnable à une source légale de marijuana thérapeutique, sous toutes ses formes.

Santé Canada indique que «la position du gouvernement est que ce processus doit se dérouler de façon contrôlée pour protéger la santé et la sécurité du public».

Les producteurs autorisés doivent d'ailleurs

inscrire sur l'étiquette une mise en garde du gouvernement: «La vente de ce produit n'a pas été autorisée en vertu de la Loi sur les aliments et drogues. L'innocuité et l'efficacité du produit pour le traitement ou la prévention de maladies ou de symptômes n'ont pas été évaluées.»

La ministre fédérale de la Santé, Rona Ambrose, a tenu à rappeler par communiqué que la marijuana n'est pas un «médicament» au Canada et que les «magasins de marijuana sont illégaux». M^{me} Ambrose en a aussi profité pour fustiger la position du chef du Parti libéral du Canada (PLC), Justin Trudeau, parlant d'un «programme libéral irresponsable».

M. Trudeau a déjà laissé entendre que la légalisation de la marijuana pourrait faire partie de la prochaine plateforme électorale de son parti.

Le chef libéral soutient que la légalisation et la réglementation stricte de la marijuana contribueraient davantage à réduire la consommation, surtout chez les jeunes, que la guerre contre la drogue, qui s'avère être un échec.

«Notre gouvernement conservateur va continuer à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et demeure strictement opposé au stratagème irresponsable de Justin Trudeau consistant à légaliser la marijuana et à la banaliser auprès des jeunes», a déclaré M^{me} Ambrose.

La Presse canadienne

Censure autour du navire de Franklin?

Un journaliste renommé du Toronto Star démissionne

Toronto — Le journaliste canadien Paul Watson a offert sa démission au Toronto Star parce que le quotidien aurait refusé, selon lui, de publier un article «d'un intérêt public important» sur la découverte, l'an dernier, d'un navire de l'expédition de l'explorateur britannique John Franklin dans l'Arctique au XIX^e siècle.

Dans son blogue, M. Watson écrivait mardi que des fonctionnaires et des participants aux efforts de recherche des épaves accusent un membre de cette expédition de propager des «faits déformés et inexacts» sur la découverte.

Selon le reporter, Prix Pulitzer de photojournalisme 1994, cette personne aurait un accès au cabinet du premier ministre Stephen Harper — mais aussi aux éditeurs du Toronto Star. Un porte-parole du quotidien, Bob Hepburn, a rétorqué que le Star possède une longue tradition de publier toute information digne d'intérêt public, et qu'il ne supprimerait donc pas un tel article. M. Watson soutient qu'il n'a pas le choix de démissionner du Star s'il veut poursuivre ses reportages sur l'expédition Franklin.

Stephen Harper

C'est le premier ministre Harper lui-même qui avait annoncé avec grande fierté, l'an dernier, qu'une équipe canadienne avait retrouvé l'épave de l'un des deux navires qui faisaient partie de l'expédition de Franklin. Ces navires étaient disparus en 1845 en tentant de découvrir le passage du Nord-Ouest. L'Erebus et son compagnon, le HMS Terror, faisaient l'objet de recherches depuis le XIX^e siècle.

Les conservateurs ont fait de la souveraineté de l'Arctique un thème récurrent depuis leur arrivée au pouvoir en 2006. M. Harper estimait l'an dernier que les recherches pour retrouver l'expédition de Franklin faisaient partie des efforts du Canada pour affirmer son contrôle du Grand Nord canadien.

La Presse canadienne

«Les Canadiens doivent faire preuve de vigilance puisque l'extrémisme violent est une menace réelle, tant pour leur vie que pour leur mode de vie»

Rapport provisoire du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'UPAC perquisitionne chez Groupe SMI

SARAH R. CHAMPAGNE

L'Unité permanente anticorruption a effectué des perquisitions à cinq endroits différents à Montréal, Longueuil et près de Sherbrooke, mercredi toute la journée. Une soixantaine de policiers ont participé à l'opération, encore en cours en début de soirée a confirmé le porte-parole de l'UPAC, Anne-Frédéric Laurence.

Des résidences personnelles ainsi que des lieux d'affaires ont été fouillés pour évaluer une enquête en cours de l'UPAC, notamment les bureaux du Groupe SMI et de son fondateur, Bernard Poulin. Le Groupe SMI n'a pas tardé à réagir à ces perquisitions, indiquant leur «collaboration pleine et entière», malgré le caractère «inattendu» de cette visite, pouvait-on lire dans un communiqué publié par l'entreprise.

Cette perquisition est la troisième à survenir en une se-

maine. La semaine dernière, les policiers avaient pris d'assaut les bureaux de la firme de génie BPR à Montréal et à Québec. Puis mardi, c'était au tour de Construction Frank Catania de faire l'objet d'une visite de l'UPAC.

Selon les informations rapportées par plusieurs médias québécois, les perquisitions sont en lien avec l'enquête de cette unité sur le scandale des compteurs d'eau. Le Groupe SMI était l'un des soumissionnaires en 2007 de ce contrat de 356 millions de dollars. C'est Génia qui avait finalement remporté l'appel d'offres, un consortium formé de la firme d'ingénieurs Dessau et de Simard-Beaudry, une entreprise qui appartenait alors à Tony Accurso. Le contrat avait été par la suite résilié par l'ex-maire Gérald Tremblay en 2009, après des mois de controverse.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi | Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 | Fax: 514-985-3340 | Courriel : avisdev@ledevoir.com

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics | www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 30 avril 2015, a adopté le règlement suivant : RCG 15-038 Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 juillet 2015. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 9 juillet 2015

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS PUBLIC

Montréal

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soumission, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2015 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-203, d'autorisant l'occupation du domaine public devant le 2396, rue Beaubien Est (à l'entrée du parc Molson), du 9 juillet 2015 au 30 septembre 2015, entre 12 h et 18 h du dimanche au mercredi et de 12h à 20 h du jeudi au samedi entre 8 h et 23 h, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-204, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Pianos publics de Montréal », qui aura lieu devant le 2396, rue Beaubien Est (à l'entrée du parc Molson), du 9 juillet 2015 au 30 septembre 2015, entre 12 h et 18 h du dimanche au mercredi et de 12h à 20 h du jeudi au samedi entre 8 h et 23 h, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-205, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Animations du projet K-Ravane », qui aura lieu sur le site du parc Beaubien les 9, 23 et 30 juillet et le 6 août 2015 entre 17 h et 21 h, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.
Fait à Montréal, ce 9 juillet 2015
Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement substitut

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
YVES BEAUDRY,
demeurant au 886, rue A. Fautoux, dans la ville de Boucherville et la province de Québec, J4B 6V7.

Avis est par les présentes donné que le failli est réputé avoir déposé une cession le 23^e jour d'avril 2015, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14^e jour de juillet 2015 à 14h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2^e étage, Montréal, (Québec).
Nagi Haddad, M.Sc., CIRP
Responsable de l'actif

Boudreau Haddad inc.
249, rue Saint-Jacques,
2^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 1M6
Tél. : (514) 849-2100
Fax : (514) 849-9292

QTMG

760-22-009146-146, COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. 9238-2506 QUÉBEC INC. déf. Vente par huissier le 21 juillet 2015 à 10H00 au 2630 rang St-Antoine, Naudreuil-Dorion (Québec) 1 remorque, tracteur à gazon, bétonneuse, etc. tels quels. ARGENT COMP. TANT. CHEQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Prenez avis que Roger BASTIEN, en son vivant domicilié au 5805 rang Bas Saint-François, Laval, Québec, H7E 4P2, est décédé à Montréal, le dix-huit (18) février deux mille quinze (2015). Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés au 5805 rang Bas-Saint-François, Laval, Québec, H7E 4P2.

Donné ce trente (30) juin deux mille quinze (2015).
Denis BASTIEN, liquidateur

AVIS LÉGAL PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE RICHELIEU COUR DU QUÉBEC NO : 765-22-00293-142 GROUPE CISA INC. Partie demanderesse LES CONSTRUCTIONS A.F.S. INC. Partie Défenderesse Soyez avisé que le 20^eème jour de juillet 2015 à 13:00 heures, au 678 Du Mimosa, St-Amable, district de Richelieu, Qc, seront vendus sous autorité de justice les biens saisis de la partie défenderesse soit: 1 véhicule Pick-up de marque Ford Ranger 6 cyl. de l'année 2007 LE TOUT SERA VENDU SUIVANT LA LOI, CONDITIONS: Argent comptant, cheque visé fait à l'ordre de: Étude Steve Pinard huissier de justice en fidécommiss. Sorel-Tracy, le 7 juillet 2015 STEVE PINARD H.J.Q. 290 Boul. Fiset, Sorel-Tracy, Qc., J3P 3R1 Tél. (450) 561-1085, Téléc. (450) 561-1087

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)No 505-02-028178-089 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse GUY SCHNEIDER Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 21/07/2015 à 10:00 AJ9, CALIX LAVAL-LEE VERCHÈRES District de RICHELIEU seront vendus par autorité de justice les biens et effets de GUY SCHNEIDER saisis en cette cause soit BATEAU PRINCE-CRAFT JON BOAT ET MOTEUR HORS-BORD MERCURY 25 ELHAS AVEC REMORQUE 1 ESSEILU CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE. ERIC MOREL HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE ET ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Prenez avis que Roger BASTIEN, en son vivant domicilié au 5805 rang Bas Saint-François, Laval, Québec, H7E 4P2, est décédé à Montréal, le dix-huit (18) février deux mille quinze (2015). Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés au 5805 rang Bas-Saint-François, Laval, Québec, H7E 4P2.

ÉDITORIAL

LIBRE-ÉCHANGE

Le pot au lait

Les producteurs de lait, de volaille et d'œufs canadiens sont sur un pied de guerre. Jamais dans l'histoire récente du commerce international leur système de gestion de l'offre limitant la concurrence n'a été autant menacé.

Depuis que le Congrès américain a adopté, la semaine dernière, la procédure accélérée — dite de *fast-track* — permettant au président de ne lui présenter que le résultat final des négociations de traités commerciaux pour leur approbation, la conclusion rapide d'un accord de libre-échange entre douze des pays de la zone du Pacifique apparaît de plus en plus probable.

Comme c'est souvent le cas en pareilles circonstances, les négociations en cours pour la signature de ce Partenariat transpacifique qui inclut les États-Unis, le Japon, l'Australie et le Canada, mais exclut la Chine, trouvent peu d'échos dans la population. Pour cause, puisqu'elles ont lieu à huis clos et que seuls les grands groupes d'affaires semblent consultés.

Au Canada, le premier ministre Harper rêve d'ajouter cette médaille à son tableau de chasse commercial avant les élections d'octobre. Mais pour cela, il lui faudra résoudre la quadrature du cercle, puisqu'il a promis de laisser intact le système de gestion de l'offre qui garde les producteurs de lait et de volaille à l'abri de la concurrence étrangère depuis une cinquantaine d'années.

Or, la plupart des pays autour de la table exigent du Canada qu'il ouvre ses frontières à la concurrence en matière agricole et qu'il abolisse les tarifs douaniers qui peuvent atteindre 300% sur le lait importé.

Déjà, le Canada a accepté de faire entrer beaucoup plus de fromage européen dans le cadre de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne. Mais cette fois, on lui demande beaucoup plus.

Au Canada, l'industrie laitière compte pour 20% des revenus agricoles totaux, un chiffre qui grimpe à 43% au Québec selon les associations de producteurs. Ceux-ci plaident que le climat difficile et la priorité accordée à la ferme familiale exigent qu'on maintienne un système de contrôle centralisé des quantités et des prix du lait, du poulet et des œufs.

À cause de ce régime, aucun nouveau producteur ne peut intégrer le marché sans devoir acheter un quota de production qui peut facilement dépasser le million de dollars. Ce qui constitue une barrière à l'entrée de plus en plus difficile à justifier dans un pays qui compte sur la concurrence et le commerce extérieur pour sa croissance. Du protectionnisme pur qui place l'Union des producteurs agricoles (UPA) en contradiction avec elle-même. Car c'est la même UPA et ses pendants canadiens qui revendiquent l'ouverture des marchés étrangers au porc, au bœuf et aux produits de la forêt d'ici. Ce qui s'appelle parler des deux côtés de la bouche en même temps.

Quant à la défense de la ferme familiale, il faut voir que la gestion de l'offre n'a pas empêché la disparition de dizaines de milliers de fermes laitières au pays, un phénomène de concentration qui se poursuit rondement et qui permet d'affirmer que cette industrie est mûre pour sortir de ses frontières.

Jusqu'à ce jour, tous les politiciens québécois et canadiens se sont engagés à protéger la gestion de l'offre, mais les pressions sont de plus en plus fortes pour qu'on ouvre le marché.

Cela dit, le Québec ne doit pas être naïf: si l'accord de libre-échange avec l'Europe peut générer des retombées positives sur nos exportations, cela est moins évident dans le cas d'un accord avec les pays du Pacifique.

L'industrie agricole québécoise doit évoluer et il est temps qu'elle entreprenne sa transition du système des quotas et de la gestion centralisée vers une plus grande ouverture à la concurrence locale et étrangère. Cela exigera des fonds publics considérables en guise de dédommagement pour la perte de valeur des quotas de production, mais c'est le prix à payer pour une plus grande efficacité de cette industrie à long terme.

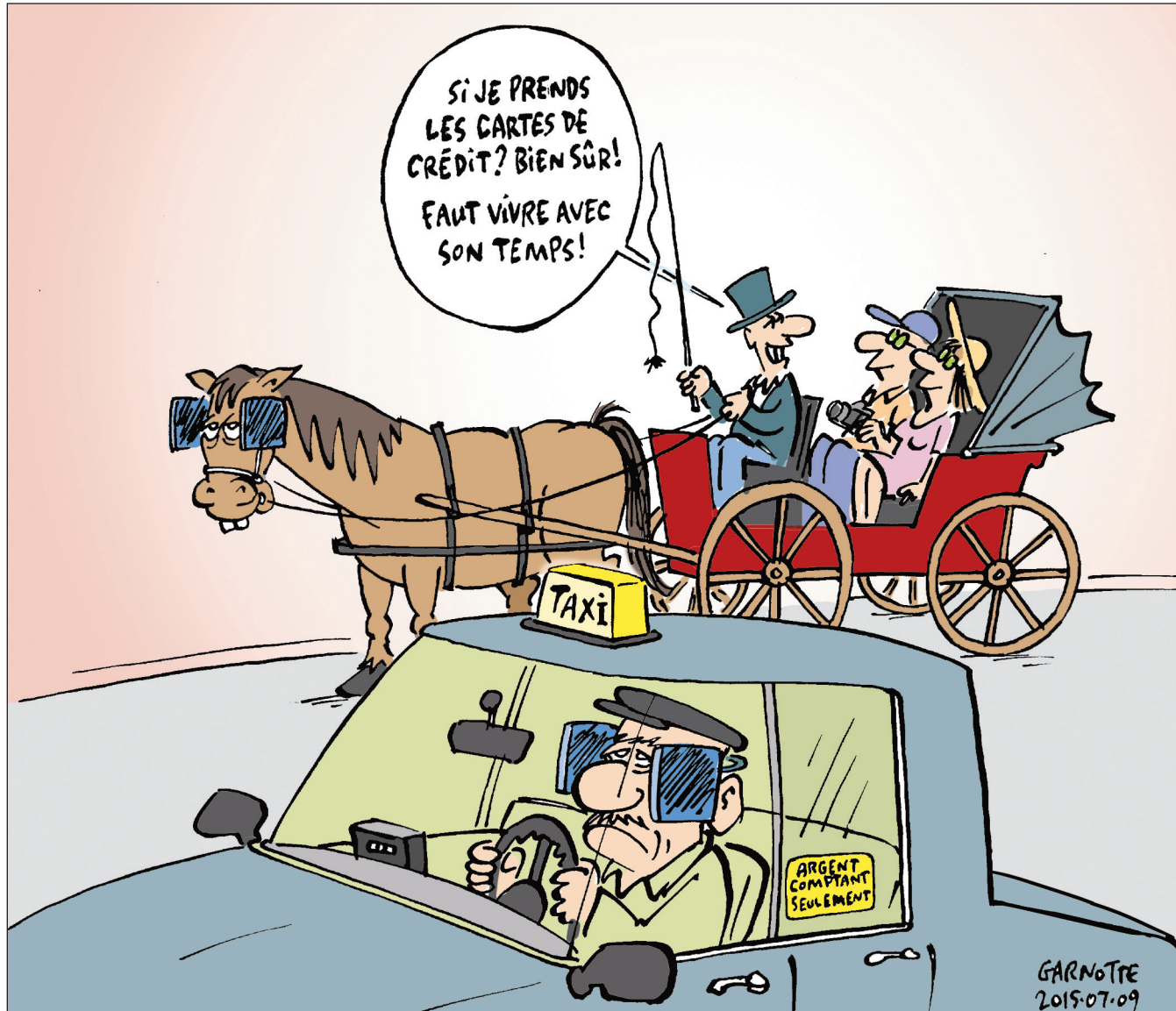
Cela dit, avant de céder un pouce de terrain dans le cadre des négociations en cours avec les pays du Pacifique, il faut être certain que cette participation du Canada ne profitera pas seulement aux provinces de l'Ouest, comme c'est le cas pour le pétrole et le gaz.

Commercer, c'est échanger, et pour l'instant, le Canada ne nous offre rien en échange de concessions dans le secteur laitier.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Ne touchez pas à la SAQ

Laissez le renard entrer ne serait-ce qu'une griffe dans le poulailler, et c'est la meute qui finira par tout dévaster. La SAQ permet à l'État d'engranger de bons revenus et de créer de bons emplois, de bons salaires, n'en déplaise à tous les Lucien Bouchard de ce monde. À titre de rappel, l'avocat Bouchard pourfendait les travailleurs de la SAQ lors du dernier conflit de travail, les méprisant allègrement. En passant.

Pour revenir à nos renards, bien entendu l'entreprise privée bave devant une telle manne. Tant qu'à faire dans la métaphore animale, ne jouons pas à l'autruche. Entreprise privée signifie salaire le plus bas possible, avantages sociaux réduits à rien, course aux profits comme obsession pathologique. On ne construit pas une société saine en «scrappant» ses fleurons comme la SAQ et Hydro-Québec. Bien entendu, quand on réfléchit comme un banquier d'affaires...

Martin Richard
Montréal, le 8 juillet 2015

Œuvres d'art, opinion publique et politiciens

Le provincialisme québécois est de nouveau à l'honneur. Les habitants de Québec n'ayant jamais aimé la sculpture *Dialogue avec l'histoire*, de Raynaud, et *Agora*, de Charles Daudelin, étant devenu un repaire pour drogués montréalais, les maires de Québec et de Montréal ont décidé, après des années de négligence, que ces œuvres étaient dans un tel état de dégradation qu'elles devaient être démolies

(Raynaud) ou ne pouvaient être conservées intégralement (Daudelin).

Bien entendu, seules des voix provenant des milieux artistiques ont manifesté leur opposition à ces gestes d'irrespect à l'endroit d'œuvres d'art et d'artistes. L'opinion publique, disons-le, ne s'en est pas ému outre mesure, donnant ainsi le feu vert à nos deux maires férus de culture. Cela me fait penser au sort réservé pendant longtemps à l'œuvre d'un des plus grands sculpteurs du XX^e siècle, Alexander Calder, sur le site de l'Expo 67 et au déménagement de *La joute* de Riopelle du Stade olympique au site soi-disant plus prestigieux du centre-ville.

Tout cela pour dire que, trop souvent, l'opinion publique dicte les choix artistiques de nos politiciens. Sont-ils des choix plus éclairés pour autant?

Louis Garon
Québec, le 7 juillet 2015

La liberté économique en Grèce

Un aspect curieux ressort des mésaventures actuelles de la Grèce: l'État grec est faible et laisse la liberté à ses citoyens et ses entreprises de prendre des initiatives privées dans l'absence générale de contrôle réglementaire et en payant le moins possible d'impôt. Il s'agit, en somme, d'une caricature de l'État mince imaginé par des politiciens en mal de slogans faciles et d'experts autoproclamés et vantés sous les régimes Thatcher et Reagan. En fait, la situation ne profite, de façon prévisible, qu'aux individus et entreprises déjà les plus prospères. La richesse

de certains armateurs grecs en est l'illustration. Il est étrange de voir s'acharner sur la Grèce ceux qui prônent la liberté économique qui y règne.

Charles de Mestral
Montréal, le 7 juillet 2015

L'affichage bilingue des banques

Au cours des derniers mois, nous assistons à la bilinguisation de plus en plus évidente de l'affichage à l'intérieur des banques dans la région de Montréal. À la Banque Nationale, entre autres, on profite des nouveaux écrans électroniques pour afficher en anglais et en français. Au début, cette pratique se faisait avec une prépondérance du français, mais de plus en plus cet affichage se fait dans les deux langues.

Que les banques donnent des services, en anglais, à ceux qui le demandent, il n'y a pas de problème à cela au Québec; mais qu'on bilinguise l'affichage de telle façon m'apparaît comme un recul notable et surtout un danger important. Si la publicité se fait aujourd'hui à la banque dans les deux langues, qui nous dit que demain nous la verrons de plus en plus apparaître dans les endroits publics? C'est l'image du Québec français qui est ici attaquée.

Ce qui paraît ici encore plus déolant, ce serait le peu de réactions des francophones face au changement de l'affichage français et à la bilinguisation progressive du Québec. À chacun, le droit de se plaindre et d'exiger le respect du visage français au Québec.

Louis Guénette
Laval, le 7 juillet 2015

LIBRE OPINION

Square Viger: pourquoi Coderre erre

RAPHAËL FISCHLER

Membre émérite de l'Ordre des urbanistes de Québec, professeur agrégé et directeur de l'École d'urbanisme à l'Université McGill

Le sort du square Viger semble scellé: malgré les protestations et les demandes de consultation, la Ville détruira l'*Agora* de Charles Daudelin. «Ça fait 30 ans que ça dure. Alors, à un moment donné, il faut que ça se fasse», a déclaré le maire Coderre.

Ce qui dure depuis 30 ans mais qui est justement en train de changer, c'est l'état pitoyable de l'environnement urbain dans lequel le square Viger se trouvait. Cela faisait 30 ans que le square existait dans un *no man's land* propice aux activités illicites. La construction récente du Centre de recherche du CHUM, la prochaine ouverture du nouvel hôpital du CHUM et la future rénovation de l'ancienne gare Viger changent la donne entièrement: quoique la Ville fasse, le square Viger ne restera pas un lieu de rassemblement pour les marginaux du coin et deviendra un lieu public actif, que les travailleurs et visiteurs du CHUM, les usagers de la nouvelle gare Viger, les touristes et autres s'approprient.

Dans ce contexte, il est tout à fait inutile de dépenser 28 millions de dollars pour détruire et réaménager entièrement la partie ouest du square Viger, *Agora* conçue par Charles Daudelin. Il est sans doute nécessaire d'en améliorer l'aménagement, d'en corriger certaines erreurs, de l'adapter aux besoins de divers utilisateurs (dont ceux en fauteuil roulant), de réparer ce qui a mal résisté au temps, de remettre *Mastodo* — la statue-fontaine cinétique de Daudelin — en état de marche. Les changements à faire peuvent être plutôt mineurs ou plutôt majeurs, selon l'ambition des décideurs, leur antipathie envers l'œuvre de Charles Daudelin et les moyens dont ils disposent, mais il n'y a aucune raison *a priori* pour que la rénovation passe, comme proposé, par la démolition pure et simple (qui épargnera seulement *Mastodo*).

Même si cette approche radicale était retenue, encore faudrait-il que le nouveau projet de square soit de qualité. On pardonne mieux un geste brusque s'il mène à un bon résultat; on oublie plus rapidement un ancien bâtiment démolé si celui qui le remplace est beau. Or, le projet que le maire veut imposer aux Montréalais ne mérite pas d'être réalisé. Il remplace une œuvre d'art public ambitieuse par un des-

ign sans forme ni caractère, qui ne reflète en rien la vocation d'agora de cet espace.

Rappelons que les trois parties du square Viger avaient été agencées selon un programme clair: à l'ouest, une agora, lieu de rassemblements et d'activités publiques; au centre, un jardin, lieu de contemplation; à l'est, un terrain de jeu, lieu de récréation pour les enfants. Le projet que la Ville nous propose (qui peut être vu sur son site Web), ne respecte même pas cette programmation de base. Il se compose d'un espace minéral, au centre duquel trône *Mastodo*, d'une grande pelouse est-ouest traversée par une allée diagonale et, pour les deux tiers, d'un mélange minéral/végétal dont l'identité et l'utilisation sont des mystères. Mystérieux aussi le rôle que jouent dans le design les grandes structures de béton qui servent à la ventilation du tunnel de l'autoroute Ville-Marie. Hormis l'espace autour de *Mastodo*, il n'y a rien dans la proposition qui fasse écho, même indirectement, au concept d'agora.

Autrement dit, la Ville sait qu'elle veut démolir le square existant, mais elle ne semble pas savoir par quoi elle veut le remplacer. Le maire a pris la décision de dépenser une trentaine de millions pour faire une nouvelle place publique

et veut l'inaugurer en 2017, pour célébrer le 375^e anniversaire de Montréal, mais il ne nous offre pas de projet qui puisse justifier la dépense et l'empressement.

Face à cet état des choses, il est logique que ceux qui se soucient de l'art public de Montréal, de son patrimoine, de son architecture, de son urbanisme exigent que la Ville fasse une pause et entame un processus de consultation pour l'aider à créer un projet digne du lieu. Ce projet pourrait facilement intégrer des éléments de l'œuvre de Charles Daudelin. Et s'il ne le fait pas de manière directe, par la préservation et la rénovation de structures existantes, au moins pourrait-il le faire de manière indirecte, en nous proposant une agora et non un autre jardin.

Le maire Coderre fait preuve de volonté. C'est une vertu qu'on peut saluer chez un élu qui se bat pour sa ville. En revanche, dans ce dossier, il ne fait preuve d'aucune sensibilité historique, urbanistique ou artistique et il semble être fort mal conseillé. S'il veut absolument inaugurer une nouvelle place publique en 2017, il lui reste, à lui et à son administration, quelques mois pour produire un plan de qualité qui respecte le patrimoine de Montréal et qui est digne de son statut de ville de design.



BLAISE EDWARDS LA PRESSE CANADIENNE

René Lévesque, peu avant le déclenchement de la campagne référendaire de 1980. Selon les auteurs, les deux référendums sur l'indépendance du Québec furent de ces « journées qui concentrent en elles 20 années ».

LA RÉPLIQUE · SOUVERAINETÉ

Si vous êtes fatigué, allez vous coucher!

Le SPQ Libre répond au sociologue Jacques Beauchemin

MARC LAVIOLETTE
PIERRE DUBUC

Respectivement président et secrétaire
du SPQ Libre

Jacques Beauchemin est fatigué, nous apprend *Le Devoir* du 8 juin. Bien plus, ce serait « le Québec d'aujourd'hui qui est fatigué de se poser la question de son devenir ».

C'est du moins la thèse qu'il soutient dans son livre *La souveraineté en héritage*, dont *Le Devoir* publiait un extrait dans la même édition.

Dans cet extrait, Jacques Beauchemin oppose les valeurs progressistes de la gauche à l'indépendance nationale. Le peuple québécois, incapable de réaliser le « désir d'achèvement national inscrit pourtant en lettres de feu sur l'horizon de notre histoire », aurait mis au point, selon lui, une « stratégie d'évitement » pour s'offrir « l'image rassurante du sujet ouvert, de gauche, féministe, pacifiste et écologiste ».

Selon Beauchemin, « nos certitudes progressistes et notre tendance générale à nous situer du bon côté des choses ne sont peut-être que la figure inversée de notre ambivalence identitaire ».

À notre avis, le problème réside plutôt dans le refus des dirigeants souverainistes de porter les aspirations et les revendications progressistes du peuple en montrant que l'indépendance nationale est la condition *sine qua non* de leur réalisation.

Le PQ à droite

Le Parti québécois, sous la direction d'André Boisclair et de Pauline Marois, a tourné le dos à la gauche et s'est ancré dans une stratégie inspirée de la droite néolibérale (« Créer de la richesse »)

LE DÉCLENCHÉUR

« Le Québec d'aujourd'hui est fatigué de se poser la question de son devenir. Les signes de cette fatigue sont partout présents. Peut-être avons-nous épuisé le carburant qui nous aura permis de nous rendre jusque-là où nous sommes, c'est-à-dire à l'orée d'une possible indépendance politique dont nous ne savons plus si nous la voulons vraiment », écrit Jacques Beauchemin dans *La souveraineté en héritage*, publié chez Boréal.

— Marco Fortier, « Le soupir d'un souverainiste fatigué », *Le Devoir*, 8 juin, page A 1

dans le but de conquérir l'électorat adéquate-cauiste. Il en est résulté une désaffection de la base progressiste du parti, qui s'est reflétée par une perte de clientèle au profit de Québec solidaire, mais surtout par l'augmentation du nombre d'abstentionnistes.

Il est connu que le Parti québécois gagne quand le taux de participation est élevé et perd quand il est faible. Une éclaircie à gauche, avec l'appui donné au mouvement étudiant, a permis l'élection d'un gouvernement péquiste minoritaire. Mais la direction du parti a imposé l'analyse contraire aux faits! Selon elle, cet appui avait empêché l'obtention d'une majorité!

Après quelques mesures progressistes (fermeture de Gentilly, fin de l'exploitation de l'amiante, abolition de l'augmentation des droits de scolarité, etc.), le gouvernement Marois est revenu aux politiques néolibérales, avec le budget Marceau, et à un succédané du projet indépendantiste, la « gouvernance souverainiste ». Encore une fois, il y avait la volonté de séduire la clientèle de la CAQ, dont on oublie trop rapidement qu'elle a voté NPD lors des dernières élections fédérales! Les résultats de la dernière campagne électorale ont, une nouvelle fois, démontré le caractère de cette stratégie.

Plutôt que de désespérer de son peuple, comme Jacques Beauchemin, il faut situer son combat pour l'émancipation nationale dans son contexte historique et mondial. Jacques Beauchemin devrait savoir qu'il ne faut pas mesurer le développement historique à l'échelle de sa propre vie. Karl Marx écrivait que « dans les grands développements historiques, 20 années ne sont pas plus qu'un jour, bien que, par la suite, puissent venir des journées qui concentrent en elles 20 années ».

Le Québec ne se situe pas en dehors de l'Histoire et il a connu, lui aussi, de ces « journées qui concentrent en elles vingt années ». Ce fut le cas lors de la lutte des patriotes de 1837-1838, qui s'inscrivait dans le mouvement des indépendances en Europe et en Amérique latine. Plus près de nous, lors de la Révolution tranquille — notre participation au grand mouvement de décolonisation et de politiques keynésiennes de l'après-guerre — il y a également eu de ces « journées qui concentrent en elles 20 années ». Mentionnons le 22 juin 1960, le 15 novembre 1976, le 20 mai 1980 et le 30 octobre 1995.

L'exemple de l'Écosse

Aujourd'hui, nous assistons à une résurgence des mouvements nationaux dans les pays industrialisés

avec l'Écosse et la Catalogne. Des dirigeants péquistes ont célébré l'extraordinaire campagne menée par les nationalistes écossais. Ils en ont tiré, avec raison, la leçon qu'il fallait préparer un solide argumentaire en faveur de l'indépendance. (Ce que M^{me} Marois avait refusé de faire, en faisant battre une résolution dans ce sens de Lisette Lapointe). Mais ces mêmes dirigeants semblent faire peu de cas du fait que le succès des nationalistes écossais tient à une campagne menée résolument à gauche.

Dans les prochains mois, deux luttes importantes seront à l'ordre du jour. Deux luttes où le Québec s'inscrit à nouveau dans un mouvement plus large, un mouvement mondial. La première est la lutte contre les inégalités sociales, avec le Front commun du secteur public comme figure de proue. La deuxième est la lutte pour la survie de la planète, où le Québec peut apporter une contribution inestimable en refusant de devenir le lieu de passage par oléoducs, trains et bateaux du pétrole sale de l'Alberta. Là encore, comme dans les luttes précédentes, la victoire n'est pas assurée. Elle dépend de plusieurs facteurs, dont le rapport de forces à l'échelle nord-américaine et mondiale.

Mais elle dépend aussi et surtout de notre mobilisation et de l'habileté politique de nos leaders, qui devront montrer que la seule véritable issue aux mobilisations populaires est l'indépendance nationale. Aux fatigués, nous dédions ces paroles de Bertolt Brecht: « Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu! » Tout en rappelant, comme le disait avec humour Brecht, que la solution de rechange est de « dissoudre le peuple »!

BARREAU

Une nouvelle gouvernance déficiente

JULIE LATOUR

Avocate, ancienne bâtonnière
du Barreau de Montréal (2006-2007)

Les récents événements qui secouent le Barreau sur la place publique et l'inaptitude manifeste des nouveaux membres de son conseil d'administration à agir dans le respect du droit soulèvent des questions quant au bien-fondé de sa nouvelle gouvernance, adoptée à toute vapeur en décembre 2014 via le projet de loi 17.

Les lacunes les plus évidentes de la nouvelle gouvernance se retrouvent sur le plan de la représentativité des membres du conseil d'administration, qui n'agissent maintenant que pour eux-mêmes, d'où, en l'instance, leur précipitation douteuse. Dans les décennies qui ont précédé, le Barreau du Québec était caractérisé par une représentativité avec de réels ancrages à travers toutes les régions du Québec, par les conseils de sections. Ce modèle était source de cohésion et apportait représentativité et légitimité aux instances du Barreau.

À titre d'exemple, le Comité exécutif était de facto composé des bâtonniers des villes de Montréal et de Québec (et de représentants de l'Association des avocats et avocates de province), tandis que le Conseil général comprenait les bâtonniers des 15 sections du Québec et plusieurs membres des conseils de Montréal et de Québec, vu leurs effectifs nombreux au Barreau. Ces bâtonniers étaient délégués par leur conseil de section respectif, qu'ils présidaient et à qui ils étaient redevables. De ce fait, il y avait des consultations élargies au sein des conseils de section avant la tenue des réunions des instances du Barreau du Québec et l'ordre du jour des enjeux à débattre était connu à l'avance.

Or, sous prétexte de favoriser l'« indépendance » des membres du conseil d'administration, voilà que la nouvelle gouvernance du PL 17 rompt avec les attaches passées aux conseils locaux et voudrait que le Barreau soit dirigé comme une entreprise privée, ce qu'il n'est pas, car il s'agit d'un ordre professionnel qui joue un rôle social.

Représentativité limitée

Mais il y a plus. Voilà que seul le poste de bâtonnier du Québec est maintenant soumis au vote universel des 25 000 membres, tandis que les membres du conseil d'administration ne sont élus que par un vote sectoriel de certaines régions. Dans l'état actuel des choses, certains membres du CA ne sont soumis qu'au suffrage d'un bassin limité de membres (par exemple 1010 membres du Barreau) versus la bâtonnière avec un bassin de 25 000 membres. Ceci étant, l'un des vice-présidents actuels du Barreau fut élu avec 670 voix, alors que la bâtonnière Lu Chan Khuong en a reçu 6539. Au-delà du caractère *ultra vires* de la décision, peut-on parler de légitimité réelle pour suspendre cette dernière de façon unilatérale?

Autre élément qui donne l'impression que le Barreau sera mené comme un club privé: voilà que, pour la première fois, le candidat au poste de bâtonnier du Québec devra avoir été membre du conseil d'administration du Barreau pendant au moins une année, condition inexistant dans le passé, alors que tout membre du Barreau pouvait se présenter à la vice-présidence qui menait alors au bâtonnat.

Au moment d'annoncer cette nouvelle gouvernance, en novembre 2014, le bâtonnier Bernard Synnott déclarait: « Je crois fermement que ces caractéristiques permettront de donner à l'Ordre une meilleure cohérence institutionnelle et une structure plus agile, en plus d'accroître la confiance des citoyens dans le système professionnel. » À la lumière des récents agissements intempestifs des membres du conseil d'administration à l'endroit de la bâtonnière du Québec, force est de constater que c'est l'inverse qui semble se produire.

De par le passé, avant de poser un geste aussi lourd de conséquences que celui de suspendre unilatéralement la plus haute dirigeante de l'Ordre, les membres du comité exécutif auraient consulté leur conseil de sections et agi avec moins de précipitation. Pour citer Euripide: « La précipitation ne comporte pas la justice... », y compris dans l'adoption d'une nouvelle gouvernance. Il y a là matière à réflexion pour l'avenir du Barreau.

« [On] voudrait que le Barreau soit dirigé comme une entreprise privée, ce qu'il n'est pas »

ILOT VOYAGEUR

Le projet domiciliaire progresse... enfin

PHILIPPE ORFALI

Pendant que le projet gouvernemental sur la partie sud du site montréalais tarde à se concrétiser, le promoteur immobilier ayant racheté la nouvelle gare et le squelette de béton qui la surplombe, sur la partie nord, a repris la construction du bâtiment il y a quelques semaines.

Québec a vendu l'édifice inachevé au Groupe Aquilini en juillet 2013 pour une somme de 45,5 millions. Après quelques accros, les étages supérieurs de l'édifice seront transformés en logements locatifs abordables et devraient accueillir leurs premiers occupants le 1^{er} juillet 2016, a indiqué mercredi au *Devoir* un dirigeant de l'entreprise britannique-colombienne.

Exposés aux intempéries depuis près de dix ans, les six étages supérieurs de l'édifice seront bientôt surmontés de deux étages additionnels et le projet accueillera 376 logements locatifs, a indiqué le vice-président aux opérations du Groupe Aquilini, Jocelyn Lafond.

«La première phase, celle au coin Ontario et Berri, comptera 376 unités. Il nous reste à préparer la seconde phase du projet [du côté de la rue Saint-Hubert], qui sera prête en juillet 2017» et comptera 250 unités, pour un total de 625 unités sur le site.

Les travaux de cette seconde phase devraient être entrepris à l'automne.

Le Groupe Aquilini avait d'abord voulu vendre en copropriété les logements de l'îlot Voyageur, mais la faible hauteur des plafonds de l'édifice, qui devait à l'origine abriter des résidences de l'UQAM, pose problème.

«Le marché aurait mal répondu, et en plus, le marché de la copropriété est très tranquille ces jours-ci», affirme M. Lafond, dont l'entreprise détient quelque 3000 logements locatifs dans la région de Montréal.

Valeur en forte baisse

Quant à la société de gestion du terminus d'autocars situé au rez-de-chaussée, rachetée par Québec au coût de 25,5 millions en 2010, elle ne vaudrait plus que 6,6 millions aujourd'hui, selon le plus récent rapport annuel de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), qui en a hérité.

Les revenus de la société fondent comme neige au soleil, notamment en raison de la baisse en popularité du transport par autocar. Les contribuables ont payé pas moins de 300 millions pour ce projet d'îlot Voyageur, qui devait à l'origine s'auto-financer.

Le Devoir



Les étages supérieurs de l'édifice de l'îlot Voyageur seront transformés en logements locatifs et devraient accueillir leurs premiers occupants le 1^{er} juillet 2016.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

VOYAGEUR

SUITE DE LA PAGE 1

publique. Elle vise notamment à promouvoir les meilleures pratiques en gestion de projets afin de faire les «bons choix» d'investissement.

Ces études permettront de confirmer la pertinence du projet et d'en estimer les besoins financiers et les risques, précise le gouvernement. Si le projet va de l'avant, le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 prévoit qu'il passera «en préparation», puis «en réalisation». L'Agence du revenu du Québec, principale occupante

du futur édifice, s'est limitée à dire que le projet relevait de la SQI.

Au Parti québécois, on s'explique mal que le projet n'ait pas progressé davantage en près de 24 mois. Le site de l'îlot Voyageur demeure une plaie béante au cœur de la métropole et Revenu Québec souhaite depuis longtemps regrouper ses employés montréalais sous un même toit.

«Les libéraux sont responsables du gâchis de l'îlot Voyageur. Nous demandons l'assurance que le projet annoncé par notre gouvernement sera réalisé comme prévu, et nous demandons qu'un échancier soit déposé», a commenté le porte-parole de l'opposition péquiste

en matière de Trésor, Alain Therrien.

Ce développement n'est que le dernier d'une longue suite de revirements dans ce qui constitue l'une des plus grandes sagas immobilière de l'histoire du Québec moderne.

En 2010, le gouvernement du Québec avait dû racheter l'édifice en construction et la ancienne gare d'autocars. On espérait alors mettre fin au fiasco immobilier de l'Université du Québec à Montréal, idéatrice de l'îlot Voyageur, qui avait subi des pertes de 200 millions de dollars dans cette aventure.

Pour éviter des démêlés judiciaires, le gouvernement avait également dû déboursier 25,5 millions pour reprendre

Longue saga

2005 L'UQAM débute la construction de l'îlot Voyageur, complexe devant abriter résidences, salles de cours et bureaux, en plus de la gare. Le PPP doit s'auto-financer.

2007 Confrontée à un manque à gagner de 200 millions, l'UQAM met le projet sur la glace.

2008 Dans deux rapports, le vérificateur général Renaud Lachance blâme l'UQAM pour sa gestion.

2010 Québec rachète le projet controversé.

2013 Québec annonce la construction d'un vaste édifice gouvernemental au coût de 250 millions sur la partie sud du site.

2015 La construction reprend une fois de plus.

les activités de la gare d'autocars, dont le déménagement était prévu dans les locaux de l'îlot Voyageur. Depuis 2011, il n'y a plus d'activités dans l'édifice de l'ancienne gare situé à l'angle du boulevard de Maisonneuve et de la rue Berri, face à la Grande Bibliothèque, mais celui-ci sert toujours de lien entre la nouvelle gare et la station de métro Berri-UQAM.

Pendant ce temps, les usagers de la Gare d'autocars de Montréal continuent de se heurter à un escalier mécanique menant à un mur en voulant accéder au métro de Montréal dans l'édifice inachevé de l'îlot Voyageur.

Le Devoir

VOLONTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

Le chef libéral est même allé jusqu'à affirmer que «nous observons présentement le début de la fin de l'ère des hydrocarbures». Selon lui, ces ressources dont dépendent nos sociétés depuis le début de l'ère industrielle devraient être chose du passé d'ici la fin du présent siècle. Il a d'ailleurs plaidé en faveur d'un «nouveau type de croissance, aussi solide, mais plus durable que notre économie d'aujourd'hui, qui s'appuie toujours sur les combustibles fossiles».

«On ne quittera pas l'âge des hydrocarbures parce qu'on va manquer de pétrole, on va le quitter parce qu'on aura inventé de nouvelles technologies et qu'on aura trouvé de nouvelles sources d'énergie», a aussi prédit le premier ministre au cours d'un point de presse tenu avec son homologue ontarienne, Kathleen Wynne.

Absence d'Ottawa

M. Couillard a également fait valoir que le Canada, critiqué depuis des années pour son inaction climatique, devrait au contraire être à

«l'avant-garde» dans ce domaine puisqu'il exploite du pétrole.

Le gouvernement Harper n'avait pas dépeché de représentant au sommet torontois, qui accueille des chefs de gouvernement, mais aussi l'ancien président mexicain Felipe Calderon et l'ex-vice-président américain Al Gore. Il faut dire que le gouvernement Harper est hostile à toute forme de taxation des émissions de carbone, jugeant que cela pourrait avoir des effets néfastes sur l'économie du pays.

Chose certaine, toute réglementation des émissions de GES pourrait avoir un impact sur l'industrie pétrolière et gazière. C'est en effet ce secteur qui est responsable de la majorité de la hausse continue des émissions au pays. Exemple frappant du phénomène, l'Alberta est la plus grande émettrice de GES parmi toutes les provinces. Ses émissions dépassent même celles de l'Ontario et du Québec combinées.

Un rapport publié en mars par 60 chercheurs canadiens concluait pourtant que le pays devrait réduire ses émissions de 80% d'ici 2050. Un objectif qui se rapproche de ce que Philippe Couillard s'est engagé à faire mercredi.

Le geste du premier ministre a été salué par les groupes écologistes, qui réclament depuis des années un plan de sortie de notre dépendance aux énergies fossiles. Pour Karel Mayrand, directeur général pour le Québec de la Fondation David Suzuki, l'objectif qui semble vouloir se donner le gouvernement Couillard devra aussi «orienter les choix d'investissements publics et privés». Il a ainsi rappelé que tout projet industriel devra être compatible avec la cible d'élimination des GES.

Or, ce n'est absolument pas le cas à l'heure actuelle, a rappelé Patrick Bonin, responsable de la campagne Énergie-Climat chez Greenpeace. «La cible adoptée est totalement incompatible avec les nouveaux projets de pipelines de sables bitumineux et l'exploitation pétrolière envisagés au Québec. L'adoption d'une cible est une étape importante, mais le gouvernement a un devoir de cohérence et il doit rejeter les projets d'infrastructures pétrolières, gazières, routières ou industrielles qui nous enfermeraient dans une économie hautement polluante pendant des décennies.»

Énergie Est, Saint-Laurent, Anticosti

Dans les faits, le gouvernement Couillard a manifesté une ouverture certaine au projet de pipeline Énergie Est, qui facilitera le transport et l'exportation de 400 millions de barils de pétrole des sables bitumineux chaque année. Il a certes annoncé une évaluation environnemen-

tales du projet, mais celle-ci exclut les 32 millions de tonnes de GES qui seront produits annuellement dans le cadre de l'exploitation de ce pétrole albertain. Qui plus est, ce pipeline est conçu pour être utilisé pendant plusieurs décennies.

Québec est également favorable à l'exploration pétrolière et gazière sur le territoire québécois. Les études environnementales lancées par les libéraux au cours des derniers mois sur cette filière indiquent d'ailleurs clairement que le gouvernement a l'intention d'ouvrir toute grande la porte à l'exploitation. Même le gaz de schiste est évoqué.

En plus de financer des travaux d'exploration sur l'île d'Anticosti, le gouvernement a aussi annoncé récemment le dépôt d'un projet de loi qui marque une étape cruciale vers l'ouverture du golfe du Saint-Laurent aux projets pétroliers. Plus tôt cette année, il a aussi déposé un projet de loi pour s'assurer que la future cimenterie de Port-Daniel, qui sera un important émetteur de GES, échappe à une évaluation environnementale.

Par ailleurs, selon le plus récent bilan disponible, les émissions du Québec ont augmenté entre 2012 et 2013.

Le Devoir

HOLLYWOOD

SUITE DE LA PAGE 1

perversion sexuelle ou toute inférence à celle-ci est interdite.»

Ce qui n'empêcha pas les cinéastes de contourner la règle en évoquant sans jamais nommer. On pense à M^{rs} Danvers dans *Rebecca*, la gouvernante sinistre qui voue un véritable culte à feu sa maîtresse, ou encore à Bruno dans *Les inconnus du Nord-Express*, qui propose à un quasi étranger qu'il couve d'un œil lubrique de le débarrasser de sa femme afin qu'il puisse en épouser une autre. Interrogé sur le sujet, Alfred Hitchcock, qui réalisa le premier film en 1940 et le second, en 1951, répondit sans hésiter: «Oui, Bruno est homosexuel, certainement.»

Dans les deux cas, il s'agit de personnages psychopathes, comme d'ailleurs ceux de *La corde*, également réalisé par le Maître du suspense, en 1948. Sorti en 1944, le classique du film noir *Laura*, d'Otto Preminger, comporte lui aussi un «méchant» que les manières efféminées désignent d'emblée comme un homosexuel. C'était la norme.

«La censure utilise les homosexuels pour avertir des dangers de l'homosexualité: psychopathes, meurtriers, maniérés, ils incarnent l'indésirable social», résume Adèle Goliot dans son essai *Gays malgré le code Hays*.

Cela vaut autant pour le lesbianisme. La pièce de Lillian Hellman *Les innocentes*, qui relate la mise au ban de deux institutrices après qu'une fillette les eût accusées d'actes «contre

nature» pour se venger, constitue à cet égard un cas de figure intéressant. Dans son adaptation de 1936 *Ils étaient trois*, William Wyler transforma l'intrigue de telle sorte que l'une des héroïnes n'est plus amoureuse de sa collègue, mais du fiancé de celle-ci. Dans *La rumeur*, une seconde adaptation qu'il signa en 1961, Wyler est plus fidèle à la pièce et montre Shirley Maclaine admettre implicitement les sentiments qu'elle éprouve envers Audrey Hepburn avant, ultimement, de se pendre. Exit «l'indésirable».

L'avant et l'après-Hays

Pourtant, avant l'entrée en vigueur du code Hays, il était possible d'intégrer des personnages homosexuels, par exemple ces deux hommes qui dansent ensemble dans la «vue animée» *The Dickson Experimental Sound Film* réalisée en 1895 par William Kennedy Dickson. Précisons toutefois que le film provoqua l'émoi avec sa «subversion des comportements mâles traditionnels», comme le signale Daniel Mangin dans *The History of Gays and Lesbians on Film*.

Durant la Grande Dépression, l'inclusion de gays et de lesbiennes au cinéma se voulait surtout un moyen de choquer et, publicité aidant, de vendre des billets. Rapidement, les différents États y allèrent de leurs propres législations restrictives avant que le Code vienne réguler les mœurs cinématographiques pour l'ensemble du pays, et ce, pendant 20 ans.

Pour autant, les années 1950 ne se montrèrent guère plus aventureuses en la matière. Puis, à la toute fin de la décennie, Billy Wilder jeta subrepticement un pavé dans la mare avec

Certains l'aiment chaud. À la fin de ce chef-d'œuvre comique, le personnage de Jack Lemmon, qui s'est travesti pendant une partie du film, explique à un autre homme qui s'est épris de lui en femme qu'il est en réalité un homme. Ce à quoi son interlocuteur répond tout sourire: «Et alors? Personne n'est parfait.»

Allusive durant les années 1960, la présence homosexuelle se précisa en 1970 quand William Friedkin adapta la pièce à succès *Les garçons de la bande*, dont tous les personnages, sauf un, sont gais. Dix ans plus tard, le réalisateur de *L'exorciste* fit scandale avec *Cruising*, dans lequel Al Pacino campe un flic qui tente de débusquer un tueur en série qui sévit dans le milieu gai sadomaso.

Point de scandale en 1993 quand *Philadelphia* vint mettre un visage sur la pandémie du sida qui causait depuis plus de dix ans une hécatombe dans la communauté gaie. En avocat sidéen qui se bat pour ses droits, Tom Hanks gagna son premier Oscar. Louangé pour son audace, le film de Jonathan Demme n'en est pas moins consensuel, n'osant pas montrer le protagoniste échanger un bref baiser avec son amoureux.

«Je ne voulais pas risquer de choquer le public avec des images qu'il n'était pas préparé à voir», plaïda le cinéaste dans le *Rolling Stone*.

Mike Nichols en arriva-t-il à une conclusion similaire en 1996? En conjoints de longue date, Robin Williams et Nathan Lane n'échangent aucun geste d'affection dans l'adaptation américaine de la pièce française *La cage aux folles*.

Lorsque *Souvenirs de Brokeback Mountain* prit l'affiche en 2005, le public était «prêt». Ou alors c'est que le cinéaste Ang Lee ne se posa

pas la question. L'un des chouchous de la critique cette année-là, ce récit d'un amour impossible entre deux cow-boys cumula des recettes de 180 millions de dollars pour un budget de 14 millions. Ironiquement, les vedettes Jake Gyllenhaal et Heath Ledger célébrèrent que leurs représentants respectifs avaient tenté de les dissuader de s'y commettre. Question d'image.

Jim Obergefell contre les États-Unis d'Amérique

Inspiré par le combat de Jim Obergefell dont l'action en justice a débouché sur le jugement historique de la Cour suprême américaine le 26 juin dernier, le long métrage que prépare 20th Century Fox est d'ores et déjà en préproduction. Fait intéressant, c'est à sa filiale Fox 2000 Pictures que le studio a confié le projet. A titre indicatif, 20th Century Fox garde les superproductions (*X-Men*, *Avatar*) et redirige les films destinés aux festivals et aux Oscar à sa filiale répertoire Fox Searchlight (*Carzy Heart*, *Esclave pendant douze ans*). Fox 2000 est le palier intermédiaire où se côtoient les productions dotées de budgets plus normaux mais capables de performer au box-office (*L'histoire de Pi*, *Nos étoiles contraires*).

Par cette simple décision, 20th Century Fox indique son intention de rejoindre un public très large avec l'histoire de Jim Obergefell. Reste à voir s'il s'agira d'un timide *Philadelphia* ou d'un assumé *Souvenirs de Brokeback Mountain*. Réponse bientôt à l'affiche dans un cinéma près de chez vous.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com